CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, *et cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnemens à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les ports des E.-Unis.

Pour Savannah—Le brick GOV. CODDRINGTON, fin voilier, capitaine Railey, attend un affrêtement pour le port cidessus S'adresser à L H GALE,
14 dec 93, rue de la Douane.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOKS, rue du Camp no 51.
2 dec

POUR LA MOBILE—Le brick de première classe MARYLAND, capitaine Pascal, partira sous peu pour le port cidessus. Pour frêt, s'adresser au capitaine à bord, ou à
20 dec MARTINEAU, CRUGER & Co.

Pour les ports d'Europe,

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier JUPITER, capitaine Vanier, ayant tout son lest à bord, et partie de sa cargaison engagée, sera de suite expédié. Pour frêt d'environ 500 balles de coton. S'adresser à THEODORE NICOLET & Co,
23 dec 26, rue Bienville

Pour le Havre—Le beau navire A1, fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, demande 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
23 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Liverpool—Le beau fin voilier A1 brick COMET, capitaine Marcy, a besoin de 200 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à
20 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR MARSEILLE—Le superbe navire fin voilier GEORGE, capitaine Wise, peut prendre 350 balles de coton. Pour frêt ou passage, s'adresser à L H GALE,
21 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire fin voilier GROTIUS, capitaine Page, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE,
21 dec 93, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier BENJAMIN MORGAN, capitaine C T. Tubbs, prendra quelques passagers, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face du Rail Road, ou à SAM. THOMPSON & Co,
21 dec 53, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capt. Greig, a besoin encore de 300 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
19 dec M de LIZARDI & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire A 1 JOHN HALE, capitaine Crowell, peut prendre 2 à 300 balles de coton pour le susdit port S'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—La barque GALILEO, capitaine Lombard, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire CONGRESS, capitaine Fox, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier le *Talma*, capitaine Dillingham, ayant de bons emmenagements pour les passagers partira incessamment pour cette destination. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
19 dec OSMIN BIGOURDAN.

Pour Liverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à
14 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire fin voilier A 1 CASPIAN, capitaine Patten, peut prendre 350 balles de coton en s'adressant de suite. Pour conditions ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
11 déc rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ROBERT FULTON, capt. ——, est journellement attendu sur lest, et sera prêt pour commencer à charger. S'adresser à SAM. THOMPSON & Co,
14 dec 53, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Passage seulement—La barque supérieure NIMROD, capitaine Patterson, sera expédiée sans délai Pour passage, s'adresser à L H GALE,
13 dec 93, rue de la Commune

POUR MARSEILLE—Passage seulement—Le brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier CATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, AMELIA, capitaine W T Thompson, partira sous peu pour le susdit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ALFRED, capitaine Cheever, partira dans peu. S'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

Pour le Havre—Le beau navire A 1 RUSSELL, capitaine Robbins, peut prendre 150 à 200 balles de coton et il sera expédié sans délai. Pour conditions ou passage s'adresser à LEVI H GALE,
30 nov No. 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire A, 1 OLYMPIA, capitaine Stings, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 nov No. 14 rue Bienville

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement.)

Le beau navire **Elizabeth Bruce**, fin voilier, capitaine Rogers, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE,
10 dec No. 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau navire A 1 MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Patten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
7 dec BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à
6 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 fin voilier GEORGIA, capitaine Schackford, demande à prendre 250 balles de coton pour compléter son chargement et il sera expédié de suite pour le fret ou passage s'adresser à
30 nov L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire EMPEROR, capitaine Chaffee, demande de 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H GALE,
8 déc 93, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier COMET, capitaine Macy, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co,
13 dec 28, rue Bienville

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Williams, sera expédiée sans délai pour le dit port Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
22 dec KOHN, DARON & Co.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant presque toute sa cargaison à bord, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 barils ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à JOHN CROSBY,
22 dec 38, rue du Camp

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière LONE, capitaine Clark, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
22 dec J. PRATS & FILS.

PORC & SAINDOUX—800 barils Porc mess; 300 barillets Saindoux surfin, à bord du bateau à vapeur Clyde, mouillé vis à vis la rue Bienville, et à vendre par
dec—2 C. MILLS.

POUR TAMPICO.—Le A. I. brick *Dan. Miller*, capitaine Discoll, doublé et chevillé en cuivre, ayant presque tout son chargement, il sera expédié sans délai.—Pour frêt de 100 barrils ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JOHN CROSBY.
16 dec No 38 rue du Camp.

POUR BRAZORIA & COLUMBIA—La goëlette fine voilière GENERAL DE CABB, capitaine Willett, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, et partira sous peu. Pour le reste du *frêt ou passage*, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la place d'armes, ou à J. REED & Co,
16 dec 35, rue Royale

Pour Velasco, Brazoria et Columbia—La belle goëlette fine voilière TEXAS, capitaine H Parker, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la Place ou à
16 dec JAMES REED & Co., 35 rue Royale.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A I SEA BIRD, capitaine Mayberry, sera prêt à recevoir du frêt dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
15 dec 93, rue de la Commune.

Pour la Havane—Le brick espagnol VIZCAYNA, capitaine Torre, ayant un tiers de son chargement: partira très incessamment. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à
14 dec—10 A M MIRANDA & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.

A VENDRE, LOUER OU FRETER—La goëlette (A I.) SELECT, fine voilière, bâtie à Baltimore il y a 18 mois, et du port de 100 tonneaux. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
22 dec 51, rue du Camp.

A FRETER—Pour un des ports de la Méditerranée, ou Anvers, Hambourg, Amsterdam—Le beau brick ATTIVO, de Trieste. S'adresser au capitaine Simon Budinich, ou à DUSSAUT Fils aîné,
22 dec—3 9, rue Toulouse.

A VENDRE, FRETER ou LOUER—Le bon brick GUSTAVE, doublé en cuivre, du port de 153 tonneaux et demi, porte à peu près 1600 barils, et bien équipé, sera prêt à prendre cargaison dans trois jours. HARRISON, BROWN & Co,
21 dec rue de la Douane.

A FRETER—Un brick neuf de première classe, et du port de 200 tonneaux. S'adresser à L. D. C. WOOD,
13 dec 22, rue Poydras.

POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret s'adresser à JAMES REED & Co.
26 nov Rue Royale No. 35.

A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 353 3/95 tonneaux, il a un grand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces de 18; il est bien muni sous tous les rapports, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un bâtiment de mer et bon marcheur. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant. Pour plus amples détails, s'adresser à
2 déc R. GRONING & Co.

A Vendre—La goëlette **Helen**, de 98 tonneaux ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cables en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à HARROD & QUARLES,
8 nov 24, rue de la Douane.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick **Kentucky**, capitaine PAINE.
Goël. **Tantivy**, capitaine J. PITCHER.
Brick ——, ———

Les batimens ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.

Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN.
16 dec No 36 rue du Camp

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Conseil de la première Municipalité.
Séance du 9 décembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient en anglais et en français dans la première Municipalité; conformément à la loi, qu'une application a été faite à ce conseil pour l'ouverture et le prolongement du Passage de la Bourse [Exchange Alley] jusqu'à la rue de la Douane, au travers de l'ilet depuis la rue Bienville; ledit prolongement devant s'opérer au travers des propriétés de MM. R. O. Pritchard, Kaine et Stroud, S. W. Oakey, P. Conrey jr., J. Labadie et James Gasquet; et que l'intention du Conseil de la Municipalité No. un est de prendre les mesures indiquées par la loi pour parvenir à opérer l'ouverture et le prolongement ci-dessus mentionnés.

Il est de plus résolu que le voyer de cette municipalité soit requis de fournir au maire ainsi qu'à l'avocat de la municipalité une liste descriptive des terrains que doit traverser le prolongement cidessus.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 12 décembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution cidessus et vû la section 1ère de la loi du 5 avril 1832, d'après laquelle "Toutes les fois qu'une pétition sera présentée par un nombre de propriétaires demeurant dans une section de la ville, à l'effet de faire ouvrir, redresser ou améliorer aucune rue, îlet ou place publique dans cette section, et que le maire et le conseil de ville jugeront que le nombre de pétitionnaires est suffisant, et que les travaux demandés sont nécessaires ou très utiles, etc, lesdits maire et conseil de ville auront le droit de faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, et de faire faire telles augmentations, élargissemens, changemens ou autres améliorations &c." Avis est donné que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de faire prolonger le Passage de la Bourse [Exchange Alley] de la rue Bienville à la rue de la Douane, à travers les propriétés de MM. R. O Pritchard, Jas. Gasque & Cie, S, W. Oakey, et Kaine et Stroud, après que les formalités prévues par la loi auront été remplies.

Le 22 décembre 1836.
23 dec—20 D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la 1ère. Municipalité.

Séance extraordinaire de Mardi, 22 Novembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient dans la 1ère municipalité en anglais et en français, conformement à la loi, que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de prendre les mesures indiquées par la loi pour opérer l'ouverture de la rue Esplanade jusqu'à bayou St. Jean.

Il est de plus ésolu que le voyer de la 1ère municipalité est et demeure requis de fournir au maire et à l'avocat de la 1ère municipalité une liste descriptive des terrains que la ligne tracée pour l'ouverture de la rue Esplanade doit traverser, avec le nom des propriétaires, autant qu'il pourra les connaître.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 24 novembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution cidessus, et vu la sect 1ère de la loi du 3 avril 1832, d'après laquelle "toutes les fois que le conseil de ville sera d'opinion qu'il est nécessaire ou avantageux pour la salubrité ou la commodité publique d'ouvrir, tracer ou pratiquer aucune rue ou place publique dans aucune section de la ville, ou d'élargir &c ou en aucune manière améliorer aucune desdites rues ou places, le maire et le conseil de ville auront le droit à faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, &c," avis est donné que la rue de l'Esplanade sera prolongée, en ligne droite, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St. Jean, en traversant les propriétés dont les possesseurs sont ci-après nommés, quand les formalités voulues par la loi auront été duement remplies.

Les terrains et autres propriétés à travers lesquels doit passer le prolongement de la rue de l'Esplanade appartiennent aux personnes dont les noms suivent: J. Mager,—Boisdoré. J Doliole, J B Plauché, M, L. Dauphin, f c l, veuve Castanedo, L Moreau, H Audler, Alex. Milne, Marie Thérèze Lebreton f c l; B Coquet, Jh Barthe, Dulcide Baran, héritiers Clark, Louis Bringier, nos 20 et 21 du bourg Pontchartrain, (propriétaires inconnus), Félix Lefebvre, Henry Droz, Jh Clarr, Blossman, Félix Percy, Ete. Blanc, Albain Michel, F Frey et —Renes.

D PRIEUR, maire.
1er décembre 1836. —20,tlj.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Lundi, 9 janvier 1837, et jours suivans, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse, dix jours avant la vente. 7 dec

Conseil des Marguilliers de l'Eglise Saint-Louis de la Nlle. Orléans.
Séance du 10 décembre 1836.

RESOLU que le trésorier est et demeure autorisé à faire louer à l'encan par F. Dutillet, encanteur, pour le terme d'une année seulement, les bancs de l'église St. Louis; possession en sera donnée le 2 janvier 1837, —Conditions, comptant. La vente aura lieu après dix jours d'avis et devra spécifier que si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'était pas effectué, ladite adjudication serait annullée et le trésorier devra disposer immédiatement desdits bancs.

Pour copie conforme,
C. BOLOT, secrétaire.

Conformément à la résolution cidessus, avis est par le présent donné que vendredi, 23 décembre courant, à midi, dans la cour du presbytère, rue St. Antoine, derrière le bureau du shérif, il sera procédé à l'adjudication des bancs de l'église St. Louis, par F Dutillet, encanteur.

Nouvelle Orléans le 13 décembre 1836.
13 dec—10 J. GUILLOT, fils. trésorier.

A VENDRE—Par les soussignés:
520 balles de tabac de la Havane (Yguani et Mayari);
200 sacs de café,
3 puncheons rum de la Jamaïque.
GOULE & LAMBERT,
15 dec 11, rue de la Levée, près du railroad.

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 28 Nov. 1836.

LA Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, Dimanche 25 Décembre, à neuf heures du matin, pour célébrer l'anniversaire du 23 Décembre 1814.

Ce jour a été fixé pour la cérémonie de la présentation par le maire du drapeau que l'ancien conseil de ville a décrété devoir être donné au nom de la ville de la Nouvelle Orléans à la Légion de la Louisiane.

Il sera fait, sur la Place d'Armes, une distribution de cartouches et de gargousses.

Les officiers commandant les compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

Les commandans de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un contrôle exact des membres de leurs compagnies.

Les officiers des compagnies, ainsi que les officiers de l'état-major qui n'ont point encore remis à l'inspecteur leurs commissions, dûment assermentées et enrégistrées conformément à la loi, devront se conformer aux ordres précédemment donnés à cet égard.

Le brigadier-général compte sur le zèle des membres de la Légion.

Chaque commandant de compagnies devra au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la Place pour fermer la grille, et poser des factionnaire à chacune de ses portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général J B Plauché, commandant la Légion de la Louisiane.
1er dec D AUGUSTIN, aide de camp.

Bataillon d'Artillerie.

Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, à 8 heures et demi précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire, grande tenue. Par ordre du major,
AD. SCHREIBER,
21 dec adjudant major

Grenadiers, attention—La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 25 du courant, à 8 heures du matin. Equipement complet et bonne tenue.
D'ordre du capitaine,
HUARD,
20 dec premier sergent.

GARDES D'ORLEANS—attention!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain 25 du courant, à huit heures et demie précises du matin et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez vous.

Tenue d'hiver, sans havre sac.
Par ordre du capitaine.
GUSTAVE CRUZAT.
22 dec Sergent Major.

Voltigeurs Attention !

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 25 du courant, à 8 heures du matin, équipement complet et bonne tenue.
Par ordre du capitaine,
E. TOMATIS,
21 dec Fourrier.

CHASSEURS D'ORLEANS DE 1814 et 15
Attention ! !

La compagnie prendra les armes et se réunira Dimanche 25 du courant, à huit heures et demie précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous; équipement complet, pantalon bleu et les armes en bon état—Pour une revue d'inspection et exercice à feu.
Par ordre du capitaine.
N. B.—L'appel se fera à huit heures 3/4.
22 déc F. NICOMEDE—Ser maj.

JAEGER ACHTUNG.

Die Mitglieder der company sind aufgefodert sich naechsten sontag den 25 december morgens 9 uhr precis auf dem versammlungs platz einzufinden, in voller uniform zu einer inspection revue and tener exercise um die ausbleibenden unterwerfen sich der straffe.
J. C WAGNER.
22 dec Oberjaeger.

CAZADORES DE ORLEANS.

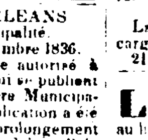

La compañia se reunirá el domingo 25 del corriente, a las 8 en punto de la mañana, con armamento completo casaca y pantalon de paño, para una revista de obligacion y celebrar el aniversario del 23 de Diciembre de 1814.

De orden del capitan, y rubro del sargento primero. FCO A. GARCIA,
Sargento Segundo.

La reunion esquina San Felipe y calle Real, se encarga la mayor asistencia á todos los miembros.
21 de diciembre

Cavalerie d'Orléans 1814—15.

LA compagnie montera à cheval le Dimanche 25 décembre courant, à 7 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme d'hiver, armement et équipement complets, pour la célébration du 23 décembre 1814.
Par ordre du capitaine,
JH. CUVELLIER,
21 dec—4 Maréchal des logis chef

Chasseurs à Cheval d'Orléans.

L'ESCADRON montera à cheval Dimanche, 25 du courant, et se réunira à la place du Cirque, à 8 heures et demie précises du matin.
Par ordre du commandant.
A. LABOURDETTE,
22 dec maréchal des logis chef

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 25 du courant, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, place St. Antoine, à 8 heures et demie précises du matin, en grande tenue d'hiver, armement, harnachement au complet. On espère que tous les membres s'y trouveront en bonne tenue et ponctuels aux ordres cidessus.
22 dec MONOELLI, 1er lieut commandant.

Chasseurs à Cheval Louisianais.

LA compagnie montera à cheval le dimanche, 25 du courant, à 8 heures précises du matin, en armement complet et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous.
Par ordre du lieutenant commandant.
THEO. MONTREUIL,
22 dec maréchal des logis chef

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de Louis Kokernot & co. Leur magasin est situé à l'encoignure des rues Levée et Saint Louis. BENJAMIN VAN OSTERN,
21 dec—4 LOUIS KOKERNOT

LA société qui existait cidevant sous la raison de Ve Kokernot & fils, est dissoute à dater de ce jour, par consentement mutuel. M. Louis Kokernot est chargé de la liquidation des affaires de la société.
LOUIS KOKERNOT,
21 dec—4 BETSY KOKERNOT

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin occuliste et accoucheur.

Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.
19 nov—2m

Avis aux Dames—Mlle *Joséphine Tombeur*, rue Royale no 244, marchande-lingère de Paris, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un très bel assortiment tant en lingerie qu'en nouveautés de toutes sortes. Elle ose espérer que le bon choix de ces marchandises et la modération de ses prix lui continueront la préférence qu'elles lui ont toujours accordé
17 dec—8,3ps JOSEPHINE TOMBEUR.

L. **DEPOORTER**, Dentiste, prévient ses amis ainsi que le public, qu'il vient de se fixer en ville; les appareils qu'il a reçu de France le mettent à même de confectionner des Dentiers complets en or émaillé, imitant parfaitement les parties charnues de la bouche; palais métalliques, obturateurs, &c. insertions des dents minérales, et humaines sur pivots et sur plaques, orifications, &c.

Il engage les parents dont les enfants ont une dentition irrégulière, d'y porter la plus grande attention, l'art pouvant aider la nature; tous peuvent prétendre à une jolie bouche.

Nota. Les dames seront opérées chez elles, si elles le désirent.

Il continuera ses visites à la côte comme avant: abonnement à l'année $10, après la première opération faite

Rue St. Louis, entre Royale et Chartres, au premier. 10 dec—2ps

LE soussigné arrivant de Paris où il a passé six mois, pendant lesquels il s'est exclusivement occupé à choisir les marchandises les plus belles et les plus à la mode, qui aient jamais été importées de France, les offrira en vente samedi prochain, 17 du courant et les jours suivans, et ses prix seront extrêmement modérés. Les articles consistent en:

Dentelles Valenciennes et Malines de toutes grandeurs,
Entre-deux Malines, } De toutes couleurs pour robes et gilets.
Gros de Naples, }
Satin, }
Florence, }
Couvertures de laine toutes grandeurs,
Pendules et Panoramas avec navire à mouvement,
Indiennes riches de tous les goûts,
Mousselines et toile de laine,
Mousselines do do
Mérinos,
Parfumeries assorties et eau de Cologne,
Mouchoirs foulard, 1re qualité,
Schâles, Thibets, brochés, satins et cachemires-riches; meubles du meilleur goût, chaises de cerisier,
Forte-Piano, Picolo et carrés,
Glaces de toutes grandeurs,
Toile à drap,
Ombrelles, parasols et parapluies du meilleur gout
Ceintures de toutes largeurs,
Bijoux et argenterie,
Bas de soie, de fil d'Ecosse et de mérinos
Cols et nœuds satin et velouté,
Linons unis et brochés,
Tissus et claques, cosaques, maroquin et chèvre
Gants soie, filoselle, mérinos, laine et fil,
Pélerines, bonnets, tabliers, robes, mouchoirs de batiste brodés et garnis de dentelles,
Manteaux mérinos et de satin, brodés dans le meilleur goût.
Lampes, flambeaux, &c.
Bonnets de velour garnis pour hommes et enfans,
Fusils et pistolets simples et doubles,
Comtés de Colin. S. MITAUD,
17 dec 71, rue Royale.

A VENDRE—Une Propriété située à l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, mesurant 28 pieds, 11 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 110 pieds à la rue Dauphine. La maison est en briques et rapporte $45 par mois.

Pour le prix et les conditions, s'adresser a J. M. R. Gautier, courtier. 15 dec 5,3ps

TRAITES sur France, à vendre par
R A LEFEBVRE,
16 dec—3 19, rue Toulouse.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du Chemin à Coulisses d'Atchafalaya et de la Banque
Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1836.

L'ELECTION annuelle des Directeurs pour l'administration de cette institution aura lieu à la maison de Banque, lundi 16ème jour de Janvier prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, conformément à la première section d'un acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer cette compagnie.

Par ordre de la Direction,
17 dec ROBERT G. DIXON, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.

Ils partiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à temps pour leur départ.
8 déc GEO. MERRICK, Ing.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 20 Déc. 1836.

TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

TRAITES à trois jours de vue sur New York, 1 1/2 pour cent de prime.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Banque de Carrollton.

UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Canal, le 1er lundi de janvier 1837, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz,
29 novembre 1836.

UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème. section de la charte, lundi, 2 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
30 nov J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce,
Nlle Orléans, 28 novembre 1836

TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836

CETTE institution tire sur Paris.
8 dec RICHARD RELF, caissier.

Banque de Carrollton.

CETTE institution achète des traites françaises.
29 nov J NICHOLSON, caissier

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

Banque de Carrollton.

TRAITES sur Paris, à vendre par cette Institution.
18 dec JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton.

CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton

TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier

LES actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de Nashville à la Nouvelle Orléans sont avertis que conformément à la 8me et 9me sections de l'acte d'incorporation, une assemblée générale des actionnaires aura lieu le 3 du lundi de janvier prochain, au bureau de la compagnie, No 14 rue du canal, à 4 heures de l'après midi, à laquelle même temps et le même lieu on procédera à l'élection de treize recteurs qui doivent composer la direction de la compagnie pour l'année prochaine.
Par ordre de la direction.
19 dec A R M NAIR
Secrétaire

AVIS—Le nègre JADICK, bien connu pour avoir conduit pendant un an un des tombereaux du département de la voirie dans le 1er district, [illegible] autres services sans permission, et ses [illegible] prévenir les personnes qui [illegible] à être poursuivi [illegible] Une récompense sera donnée à quiconque [illegible]
ALBIN MICHEL.

25 Piastres de Récompense—Parti [illegible] NOBLE [illegible] âgé d'environ 26 ans [illegible]
22 dec—6 CHARLES CORNUELLE.

Dix Piastres de Récompense—Parti [illegible] ISAAC âgé d'environ 18 ans, taille 5 pieds 10 pouces [illegible] M. P Oger [illegible]
21 dec—4 DANIEL MURPHY.
Côte de Lafayette

$25 DE RECOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné, le 24 novembre dernier, le nègre AVRIL, créole, âgé de 26 ans, taille 5 pieds 5 pouces, [illegible] marche vite et penche de côté; il parle français et un peu l'anglais; il a été vu souvent dans la rue des Bons Enfants. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le logera en prison ou le conduira au soussigné, encoignure St Philippe et Rempart
15 dec—6,3ps J GABAROCHE

DETENUE à la geôle de la paroisse Jefferson, une négresse nommée MARIE, se disant appartenir à une femme de couleur nommée Gatee.

Le propriétaire est invité à la réclamer conformément à la loi.

Paroisse de Jefferson, 13 Décembre 1836
14 dec J. CHARBONNET, shériff.

Esclave détenue à la geôle de la paroisse Jefferson—Une négresse nommée Babee, se disant appartenir à madame Fery, des Attakapas. Le propriétaire est requis de venir la reclamer.
7 dec J. CHARBONNET, shérif.

$10 DE RECOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux, cheveux crépus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état ou le ramènera au propriétaire.

Les capitaines de navires, embarcations etc., sont priés de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois
15 nov F EDMOND FAZENDE

$20 DE RECOMPENSE

PARTI marron du navire Hermitage, le mulâtre nommé *Wm. Henry Sampson*, il a la peau claire, taille de 5 pieds, 8 à 9 pouces; est très actif et se tient proprement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle. Il a volé plusieurs objets à bord S'adresser au capitaine Sorgess, à bord ou à
BAILEY & ABBOTT,
1 déc— rue Bienville No. 14

N. B On est prévenu de ne point donner asyle audit mulâtre.

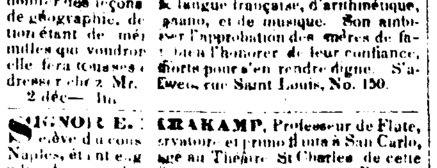

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Ewen, rue Saint Louis, No. 150.
2 déc—1m

SIGNOR E. GRAKAMP, Professeur de Flute, du Conservatoire et primo flutist à San Carlo, Naples, et engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donne des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

COTON A DRAP D'APPLETON—10 grandes balles 3/4 Coton à drap d'Appleton, emballées pour le marché Mexicain; quelques caisses de cotons pour tablier, rideaux, etc; 4 caisses 3/4 et 4/4 cotons bleus à carreaux; 2 do cotons à pantalon du Kentucky; 20 do indiennes à bas prix; 25 do coton blanc à chemise et à drap; 25 do 3/4 et 4/4 coton brun do. à vendre par J. DE BROT,
20 dec 40, rue de la Levée.

SUCRE supérieur en barril—Cafe, 10 livres à la piastre, 9 cents par livre,—Moscouade première qualité 7 livres à la piastre.—Foyer pour cheminées en marbre—Carreaux en marbre d'Italie de 22, 12 et 10 pouces à vendre au magasin de
ANTOINE MICHOUD,
19 nov Encoignure Levée et Ursuline.

PERDU—Une pipe d'eau de vie, débarquée du navire Choctaw, marquée "Wm. F. Mason, Pulaski, Ten." Si quelqu'un l'a reçu par erreur, ou a l'envoyer, il est prié d'en donner avis à
YERGERS CHAFFIN & Co,
10 dec—d rue Poydras, no 21.

THEODORE MOREAU, Coiffeur, Elève de Nardin, coiffeur breveté, a l'honneur de prévenir le public en général qu'il vient d'arriver avec un assortiment de tout ce qu'il y a de plus nouveau, coiffures montées, nattes, tours à raies de chair, bandeaux élastiques, anglaises, imperceptibles de nouveau genre; perruques, toupets, Ninon; il coiffe les dames, fait des élèves. Il vient de recevoir par les derniers arrivages de France des fleurs, peignes, gants, cols, souliers de dames, cravates, foulards. Il coiffe, coupe les cheveux les frise, rue St. Pierre, no 94, entre Royale et Bourbon.
22 dec—5 T. MOREAU.

100 Barils de Bœuf du Missouri, à vendre par
8 dec R. GRONING & Co.

ECRITURE—Enseignée par M. Dolbear & frères, à leurs académies d'écriture, no 8, rue de Chartres, Nouvelle Orléans; no 189, Broadway, N. York; Dauphine st. Mobile. Le public est invité à examiner ces institutions et à juger pour lui même. D'après le système suivi par M. D, tout individu peut acquérir, en peu de temps la facilité d'écrire avec rapidité une belle écriture commerciale. Ceux qui auront payé pour le cours entier des leçons, jouiront de l'avantage de recevoir des instructions jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré de perfection auquel ils aspirent. On donnera des leçons aux dames chez elles.
22 dec

M. l'Editeur de l'Abeille.

VEUILLEZ, je vous prie avoir la bonté d'insérer dans votre estimable journal ce qui suit:

Le dimanche, 18 du courant, ont été arrêtés, à ma requête, sur un soupçon d'avoir commis un vol dans le cabaret, encoignure des rues Condé et St. Anne,
MM. Fernando Coronado
Fernando Ximènes
Antonio Castellanos,
Bernardo Paris.

Je déclare à la face du public en général que ces messieurs n'ont pris aucune part au dit vol, lequel avait occasionné l'arrestation de plusieurs individus; je déclare en outre que ces messieurs n'ont été arrêtés que sur une équivoque

Ce que je certifie au public pour que les susnommés ne perdent en rien de la bonne réputation dont ils ont toujours joui pendant tout le temps qu'ils ont résidé en cette ville.

Nlle Orléans le 20 décembre 1836.
21 dec—8 B. DURAN.

SEÑOR Editor de la Abeja—Muy Señor mio, tenga usted la bondad de insertar en su apreciable periodico lo siguiente:

El Domingo 18 del corriente fueron arrestados á mi requisicion por sospechas de haber cometido un robo en el cabareta, esquina de las calles Conde y Sta. Ana.

Dn, Fernando Coronado,
Dn Fernando Ximenes
D Antonio Castellanos
D Bernardo Paris

Yo declaro ante el publico en general que estos señores no han tenido arte ni parte en dicho robo, el cual habia ocasionado el arresto de varios individuos y que estos mismos señores fueron arrestados por equivocacion.

Por lo cual hago saber al publico para que no padezcan en nada de la buena opinion que han gozado siempre en todo el tiempo que han recidido en esta ciudad.

Nuevo Orleans 20 de Diciembre 1836.
21 dec—8 B. DURAN.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires de France, Marengo, New Orleans, McLellen, Olympia et Cécilia, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:

2000 paniers Guignolet, garanti de la fabrique d'Angers
Eau de vie Cognac et d'Armagnac (vieux) par pipes;
Vins de Champagne;
Idem de Bordeaux par barriques et caisses, (rouge et blanc);
Anisette et Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux;
Balais en assortis;
Paniers cosaques et à devises pour confiseur;
Joli assortiment de cartonnage pour confiseur;
Vestes et levites peluche, (article de saison);
Bas et chaussons de laine. pour hommes et pour femmes;
Grand assortiment de Fusils de chasse à pistons et à pierres, garantis—articles de chasse.
Pistolets de toutes dimensions;
Lames de fleurets; gants; masques; sandales pour l'escrime;
Mouchoirs fil blanc et de couleur;
Chapeaux de soie;
Queues de billards assorties, procédés;
Seines, traces, filets de toutes dimensions;
Lignes assorties;
Graine potagère, pour oiseaux; graine de moutarde;
Assortiment de cage de toutes formes et dimensions;
Vanneries assorties et une grande quantité d'articles non désignés.
1 dec—1m. Bte. JUETTE.

AVIS.

AUX Courtiers et autres—Les billets suivants ont été perdus ou volés, savoir: David M'Leod, daté du 12 août 1836 à 12 mois, endossé par Jno. Lyle, F W Lea & L Hubbell, de $1500; J P Benjamin du 25 avril 1837, endossé par Hotchkiss & Levy Hubbell, $1100; Jos. Grant, payable le 5 juillet 1837, endossé par B H French & Levy Hubbell $612; John Young, 28 Décembre 1835, à 18 mois, endossé par A Pany & L Hubbell, $137 66; Hodge, Ozward & Co. acceptée, payable le 1er août 1837; endossé par C. P Smith & L Hubbell, $16) 67; Forstall, High & Co. du 25 juin, à 12 mois, endossé par L. Hubbell, $120.

Le public est averti de ne pas négocier aucun de ces billets, attendu que les paiements en ont été arrêtés. Celui qui les rapportera à LEVY HUBBELL, courtier, rue de la Commune, sera récompensé.
21 dec—4

EN débarquement de l'Arpocrate, et à vendre par le soussigné: 50 barils eau de vie blanche, ayant droit au drawback; 500 caisses vin St Julien Medoc; 50 caisses fruits à l'eau de vie; 50 barils cognac; 30 mille bouchons; 200 paniers anisette; 20 caisses prunes.
22 dec PIUSSAN & LONGIS.

LES soussignés chargés seuls de la liquidation de la maison Auvray & Longis, prient les débiteurs de cette maison, de vouloir régler leur compte, les personnes à qui il est dû n'ont qu'à se présenter.
22 dec PIUSSAN & LONGIS, 69 rue St Louis.

BAILEY & REICH, charpentiers et faiseurs de contrevents et chassis, simples et ornés, à présent établis dans la rue du Cirque, bord de l'Ouest, près de la rue du Canal, ont l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle Orléans et des environs qu'ils sont toujours prêts à exécuter les ordres qu'on pourra leur donner, à des prix très raisonnables.

N. B. Ils fournissent les magasins avec boites à chassis, rayons, etc. d'un genre élégant et avec la plus grande promptitude. 22 dec—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St. Jean Baptiste.—COUR DES PREUVES.—*Succession de la feue dame François Norbert Boudousquié.*—Lundi 16 janvier prochain 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un décret de la cour des preuves de cette paroisse, en date du 30 novembre dernier, il sera procédé par moi Térence LeBlanc, juge de la cour des preuves, sur l'habitation établie en sucrerie et après décès, à la vente publique des biens mobiliers et immobiliers dépendant de la succession de la dame Marie Thérèse Héloïse Chouriac, décédée la veuve de feu sieur François Norbert Boudousquie: savoir:

1. UNE PETITE TERRE située dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississippi, ayant un arpent et un pied de face au dit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, avec une double concession et ouverture de plusieurs degrés, bornée du côté d'en haut par celle de la dame veuve André Lasseigne, et du côté d'en bas par celle des sieurs André Monty et fils; les cent intes en matelas étant sur la dite terre sont réservées.

2. UNE HABITATION établie en sucrerie, aussi située dans cette paroisse, sur la même rive que la précédente, ayant quatorze arpens plus ou moins de face au fleuve sur quarante arpens de profondeur, ouvrant de 22 degrés 7 minutes, et ayant aussi une double concession, bornée du côté d'en haut par celle des sieurs André Monty et fils, et du côté d'en bas par celle du sieur Adelard Fortier; les établissements et récoltes étant dessus consistant en une grande maison principale, deux petites, une cuisine, un hopital, un magasin à vivres, 20 cases à nègres, un moulin à pierre pour maïs, un moulin à riz, deux écuries, un hangard, une sucrerie avec un équipage monté de quatre chaudières, une purgerie, un moulin à cannes mû par une machine à vapeur de Cincinnati de la force de 20 chevaux et de la fonderie de Tifts, cent dix arpents de souches et une quantité de cannes en matelas qui donnent lieu d'espérer qu'il y aura au moment de la vente 150 à 160 arpens de cannes plantées. Cette belle propriété qui, a sa grande étendue, à la bonté de ses terres et à la richesse de sa forê en bois des meilleures qualités, joindra encore l'avantage d'être traversée à une distance de quinze à dix huit arpens du fleuve par le rail road de Carolton à Baton-Rouge, et ce projet comme on a tout lieu de l'espérer, est mis à exécution, sera vendue ensemble et en un seul lot avec 25 esclaves, savoir: 17 hommes parmi lesquels sont un nègre charpentier, tonnelier, sucrier et entendu à conduire une machine à vapeur, 1 scieur de long, plusieurs charretiers et laboureurs, et 4 négresses de champs dont deux ont chacune deux enfans; les animaux et instrumens aratoires servant à son exploitation et dont il sera donné un détail au moment de la vente; et enfin avec cent actions au fond capital de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite habitation et sur les dits esclaves, animaux et instrumens aratoires.

3. De la vaisselle, du vin en bouteilles, du maïs et du fourrage.

Conditions:—La petite terre payable 1500 piastres en tout mars 1837 et la balance en deux termes égaux, en tout mars des années 1838 et 1839.

A l'égard de l'habitation établie en sucrerie, telle qu'elle est cidessus décrite, avec les esclaves, animaux et instrumens aratoires y attachés et les cent actions de l'Association Consolidée, l'acquéreur se mettra au lieu et place de la dite succession pour la somme de $16,070 dues à la dite banque et paiera la balance en un, deux et trois ans de crédit à compter du jour de la vente.

Le mobilier payable, pour toute somme n'excédant pas 50 piastres, comptant, et pour toute somme au dessus, en tout mars 1837

Les billets à fournir par les acquéreurs devront être endossés à satisfaction et payables; ceux à fournir pour les biens immobiliers, au domicile de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans, et ceux à fournir pour les biens meubles, au bureau du greffier de la cour des preuves de la paroisse St. Jean Baptiste, avec réserve d'hypothèque sur les dits immeubles, jusqu'à parfait paiement.

Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée &c. à la charge des acquéreurs.
T. LEBLANC, Juge.
Paroisse St. Jean Baptiste, 12 décembre 1836.
17 dec—2ps

UNE famille créole dans laquelle le français et l'anglais sont parlés, désire prendre quelques pensionnaires, elle peut aussi loger quelques personnes, la table est parfaite. S'adresser au no. 85, rue St. Pierre 10 dec

ANNONCE DE PENSACOLE

LA vente des Lots aura lieu à Pensacole, le premier Lundi de Janvier 1837, les conditions seront
Un cinquième comptant,
Un cinquième dans un an, } sans intérêt.
Un cinquième dans deux ans, }
Un cinquième dans trois ans, }
Un cinquième dans quatre ans. }

De bons titres seront donnés, mais les lots porteront hypothèque jusqu'à parfait paiement. Il sera permis à l'acquéreur de différer le premier paiement comptant, pendant six mois, au moyen d'un billet endossé à la satisfaction du soussigné, ou par une traite bien connue pour six mois Ces conditions seront celles de la vente, et il n'y en aura pas d'autres, le soussigné ne reconnaissant point celles qui ont déjà été publiées dans les gazettes et les brochures.
13 dec—17 W. H. CHASE, Agent

A VENDRE—Un grand assortiment de Bottes, Souliers, Chapeaux et Linge Fait, à vendre à bas prix pour du comptant ou de bons billets, par WM F OLIVER,
9 dec—16 53, rue Magasins, arcade de Banks

SACS de Pitre, à vendre par
10 dec ROBT. H. WHITE.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 28 du courant, il sera vendu, à onze heures précises du matin, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,

1012 lots de terre de grande valeur, provenant de la propriété de madame de Pontalba, qui comprend la terre haute bien connue sous le nom de

TERRE DES LEPREUX,

qui s'étend depuis le chemin du Bayou jusqu'à la rue de la Commune dans la Seconde Municipalité.

Le plan de division qui en a été fait par M. D Hécourt, se trouve chez les encanteurs sus nommés, et sera exposé à la Bourse trois jours avant la vente.

Cette belle propriété est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans un long détail sur tous les avantages qu'elle offre aux spéculateurs, on se bornera à inviter le public à se transporter sur les lieux et juger par lui même.

Conditions: Un dixième comptant, le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera dix pour cent d'intérêt jusqu'à final paiement, sans que l'on puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

La venderesse se réserve le droit, après dix jours d'avis, de faire vendre à la folle enchère des acquéreurs qui ne se seraient pas conformés aux conditions de cette vente dans les quinze jours qui suivront l'adjudication, tous lots qui leur auraient été adjugés. Les acquéreurs seront tenus de se conformer, pour ce qui concerne les rues, aux ordonnances et résolutions du Conseil de Ville.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui se feront mettre aussi en possession à leurs frais
21 dec

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, le samedi, 24 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett.

Un terrain situé à l'encoignure des rues Bourbon et Hopital, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue de l'Hopital; avec les bâtisses qui sont dessus; les dites bâtisses sont louées à raison de $50 par mois.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant Louis T. Caire not. pub aux frais de l'acquéreur.

AUSSI.

65 Actions de la Banque des Citoyens. Conditions comptant. 19 dec

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 19 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, la propriété foncière dépendant de la dite succession, consistant en un terrain formant l'encoignure sud, des rues St. Pierre et Bourbon, ayant mesure française, 60 pieds de face à chacune des dites rues, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison basse en briques, couverte en tuiles creuses, formant toute la façade sur la rue Bourbon, une cuisine haute en briques dans la cour, et une petite maison basse en briques située sur la rue St Pierre. Le magasin à l'encoignure est maintenant occupé par M. Bardon. Les murs de la maison d'encoignure ont été construits de manière à pouvoir supporter un 2d étage.

Les banquettes et le pavage sont payés. La propriété est assurée, et la police sera tranférée à l'acquéreur pour le temps qu'elle a encore à courir.

Conditions: Un quart comptant, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en coupons à leur convenance et portant hypothèque sur la propriété. En cas de non payement des billets aux échéances, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'au payement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour retarder le payement des dits billets.

L'acte de vente sera passé devant Thre Seghers notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 dec—16 3 ps.

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 5 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, 65 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane Conditions comptant.

L'acquéreur devra dans les dix jours qui suivront l'adjudication fournir une hypothèque à la satisfaction de la direction en garantie de ces mêmes actions.
13 dec—3 ps 2d s

Ventes par le Shérif.

Richard O. Pritchard et G. Kohn—*contre*—Glendy V Burke et John Slidell.

ACTION EN PARTAGE.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse des Negociants rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en cette ville, le mardi trente-un janvier 1837, à une heure de relevée

Les propriétés ci après décrites, savoir:

Les lots de terre Nos 8, 10 et 11, sur un plan fait par Joseph Pilié voyer de la ville, à la date du 31 décembre 1833, et déposé en l'office de Wm. Christy notaire, le 29 Janvier 1834.

Le lot No 8, mesure 25 pieds, deux pouces et trois lignes de face au chemin public, et 24 pieds cinq pouces et trois lignes à la rue Clinton. 87 pieds trois pouces et six lignes, sur la ligne supérieure qui traverse en partant de la rue Clinton jusqu'au Chemin public, et 83 pieds 9 pouces et une ligne sur la ligne inférieure traversant également.

Le lot No 10, mesure 25 pieds 2 pouces et trois lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et trois lignes à la rue Clinton; 80 pieds 2 pouces et 4 lignes, sur la ligne supérieure qui traverse en partant de la rue Clinton jusqu'au chemin public, et 76 pieds 7 pouces et sept lignes sur la ligne inférieure traversant également.

Le lot No. 11, mesure 25 pieds 2 pouces et 3 lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton; 76 pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne supérieure, qui traverse en partant de la rue Clinton, jusqu'au chemin public, et 76 pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne inférieure traversant également.

Et le lot No. 9, conformément au dit plan, mesure 25 pieds, 2 pouces et trois lignes au chemin public, 24 pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton, 83 pieds neuf pouces et une ligne sur la ligne supérieure qui traverse, en partant de la rue Clinton jusqu'au chemin public, et 80 pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne intérieure traversant également.

Ces quatre terrains sont contigus.

Conditions de la vente,—Les terrains ci dessus décrits et les édifices qui s'y trouvent seront vendus séparément. Les acquéreurs assureront le paiement des billets dus respectivement sur chaque terrains, aux Maire Aldermen et habitants, la balance est payable en billets endossés à un et deux ans, avec hypothèque spéciale, les billets portant intérêt du jour de la vente à raison de sept pour cent par an.

Il est dû sur le lot No. 8 $3964 80 payables le 26 janvier 1837, $4167 40 payable le 26 janvier 1838, $4367 payable le 26 janvier 1839.

Il est dû sur le lot No 9 $3370 40 payable le 26 janvier 1837, $4067 90, payable le 26 janvier 1838, $4264 payable le 26 janvier 1839.

Il est dû sur le Lot No. 10, $3941 20, payable le 26 Janvier, 1837, $4141 60, payable le 26 Janvier, 1838, $4342, payable le 26 Janvier, 1839.

Il est dû sur le lot No. 11 $4059 20 payable le 26 janvier 1837, $4265 60 le 26 janvier 1838, et $4472 payables le 26 janvier 1839.

Les acquéreurs jouiront du privilège accordé par l'ordonnance du conseil de ville en date du 16 avril 1836, par laquelle il est permis de substituer des bonds ou obligations en faveur des commissaires de la caisse d'amortissement, payables à 20 ans de l'échéance respective des paiemens mentionnés ci dessus et portant intérêt à six et demi pour cent par an payable tous les six mois et d'avance.

Dans le cas où les acquéreurs le requéreraient les parties consentent à ce que la vente du sherif soit ratifiée par acte devant notaire.

Les lots Nos. 8, 9 et 11 sont loués $3500 par an. Le lot No 10 est loué: $3000 les baux expirent le 30 septembre 1837. FRED. BUISSSON, herf.
20 décembre.

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilé à la Nouvelle Orléans, se chargera à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits.

S'adresser rue Conti. No. 56.
5 oct—6m,2ps F. LAVILLE.

Sucre à vendre—Les soussignés offrent à vendre 400 boucauds de sucre de l'habitation White-hall, à 60 milles, et 250 boucauds à 90 milles audessus de la cité,
16 dec THOMAS BARRETT & Co.

Platre Nouveau pour Cheminées.

MR. N. HOLDEN Jr., a l'honneur d'informer ceux qui batissent des maisons aussi bien que les propriétaires de maisons déjà construites, qu'il fait et prépare un nouveau genre de ciment préférable à la tole ou au mortier et bien moins couteux. Il garantit que l'eau ne pénétrera pas à travers de ce ciment; mais comme il y a déjà 14 ans que cet article est connu du public, il croit qu'il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Mr. N. H. dirigera en personne les ouvriers qui doivent appliquer le ciment, si l'on s'adresse à lui, No. 139, Vieille Levée.

N. B Mr. N. H. se charge aussi de la peinture des maisons et pose les vitres de chassis et les papiers peints. 20 dec—6

A LOUER—Le moulin à scie situé sur la rive droite du fleuve, vis à vis la Presse à coton de la Levée, lequel est en très bon état et peut être mis en opération immédiatement; ce moulin par sa proximité de la ville et des chantiers de construction est on ne peut mieux situé pour le débit du bois Pour les conditions et renseignemens, s'adresser rue Royale no 215, à
21 dec—6 3ps J BTE OLIVIER.

ARTICLES de Choix—9 quarts de pipes Eau de vie Champagne, âgé de 35 ans; 6 do do do 22 ans; 10 do do 17 ans, marque de Dussaut; 12 et demi do do 4me preuve; 25 demi do do 3me. preuve; 27 do do 4me preuve, marque de Jones.
PHILLIPS & HART,
21 dec 38, rue du Camp.

PORC—38 barils de mess; 9 barils do quartiers de derrière; 6 caisses porc désossé, en débarquement du Bounslich, et à vendre par LAYET & AMELUNG.
21 dec 17, rue du Commerce.

PORC SALE—10 barriques de Jambon, 8 dito épaules, en débarquement du Boonslick, et à vendre par LAYET & AMELUNG,
21 dec 17, rue du Commerce

51 barrels of Molasses for sale by
dec 21 E BRUGIER.

CHAUFFAGE.—Le soussigné a toujours une grande quantité de bois, de chauffage, consistant en chêne, frêne et pin, aussi bien que du charbon de bois, du sable, du goudron, des coquillages, à vendre.
WGE. & R. MURPHY,
20 dec 132, rue du vieux bassin.

ON pourra se procurer constamment au bureau, à l'allée de Banks, du charbon de terre (coke) dont le gaz a été extrait, à raison de six escalins le baril.
10 dec

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 24 du courant, à la Bourse, à l'heure de midi, une maison et un lot de terre mesurant 160 pieds sur le bayou St Jean, 280 pieds sur le chemin du Bayou, 130 pieds sur la rue Percy et 240 pieds plus ou moins sur la ligne de derrière. La maison est à deux étages, le premier est en briques et le second est briqueté entre poteaux; cette maison contient quatre appartements, 4 cabinets et galeries. Aussi deux appartemens, adjoignant la maison, loués à raison de $18 par mois. Les personnes qui désirent acheter cette propriété sont invitées à aller la visiter

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plan de cette propriété sera exhibé à la Bourse. 20d

PAR B BOUNY.

IL sera vendu samedi, 24 décembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St Louis,

Un terrain situé au faubourg Marigny, rue des Français, no 198, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue des Français sur 50 pieds de profondeur. Il existe sur ce terrain une maison de deux appartemens, galerie, cabinet, cuisine, latrines neuves, puits, etc.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 12, 18 et 24 mois de credit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera pardevant L. Féraud, notaire public. 20 d

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 24 du courant, à midi, à la Bourse, se continuera la vente de Hancockville, située à 30 milles de la ville, en descendant le fleuve, rive gauche. Chaque lot mesure un arpent de face, sur 40 de profondeur, et sera vendu par arpent de superficie; cette propriété est bien connue, ayant auparavant appartenu à la succession de Z. Coron.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, pour billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. Un plan de la dite propriété sera exposé à la Bourse, avant la vente. 21 dec

PAR BARNETT Ser.

IL sera vendu le 5 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett

Une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demie du chemin du bayou et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme. de Pontalba et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne.

Cette propriété est celle figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Messrs. L. V. Labarre et L. Dorgenois
Conditions —A la vente. 14 déc.

Avis à tous ceux que cela peut concerner.

LES soussignés ayant vu un avis de vente publique d'une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demi du chemin du Bayou, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mde. De Pontalba, et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne, laquelle propriété est dite avoir été figurée sur le plan général de Zimpel, et designée par erreur comme appartenant à Mr J V. Labarre & L. D'Orgenois, donnent avis par les présentes que ce n'est pas par erreur que cette propriété a été désignée comme appartenant à Mrs. J. V. Labarre et L. D'O genois, qu'elle leur appartient en vertu de bons titres très anciens, et qu'ils en sont actuellement en possession

Les soussignés donnent avis en outre qu'ils s'opposent à la dite vente bien décidés à faire valoir leurs droits et à poursuivre tous ceux qui voudraient prendre possession de la dite propriete.

J. VOLANT LABARRE,
Par procuration de L. D'ORGENOIS,
19 dec—14 LS HARANG.

PAR J. B BLACHE

IL sera vendu, jeudi 29 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St Louis

Un beau terrain de valeur, ensemble avec la maison et autres dépendances qui s'y trouvent, situé au faubourg Marigny sur la rue de la Levée entre les rues Marigny et Mandeville, borné d'un côté par la propriété de M. B Marigny et de l'autre côté par celle de M. Davraud.

Cette propriété mesure 95 pieds 11 pouces 4 lignes de face, sur une profondeur de 206 pieds 11 pouces 7 lignes d'un côté et 156 pieds 11 pouces 7 lignes de l'autre, et communique à la rue de la Victoire par un corridor de 3 pieds 2 pouces 3 lignes, ce terrain sera offert en vente divisé en 4 lots, ainsi que l'indique le plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions 1/3 comptant, 1/3 à un an et 1/3 à deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente par L. T. Caire N. P. aux frais des acquéreurs. 14 dec

PAR B. BOUNY.

VENTE de succession de feu Joseph Tricot—Mercredi 28 du courant, il sera vendu en vertu d'un ordre de la cour des preuves pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 13 décembre 1836 et pour compte de la succession de feu Joseph Tricot, rue Condé entre St Philippe et Dumaine au dessous des bains publics.

Les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant principalement en articles de sellerie, tels que Brides, mors, Selles, cuirs, maroquins, et quelques meubles meublant.
Conditions —Comptant 14 déc.—3

PAR M BARNETT, Sr.

VENDREDI, deuxième jour du mois de janvier mil huit cent trente sept, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'une commission de John Dutton, juge de paroisse, dans et pour la paroisse d'Iberville, dans cet état, et conformément à un décret de la cour des preuves, dans et pour ladite paroisse d'Iberville, daté du quatorze novembre 1836. il sera exposé en vente publique, pour compte de la succession de Martin Imbaux et Irène Joly, décédés, la propriété suivante:

Un certain lot de terre situé dans la Nouvelle Orléans, rue du Cirque, mesurant vingt sept pieds six pouces de face à ladite rue du Cirque sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui en dépendent comme il appert sur le plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—Un tiers payable dans tout le mois de mars; dix huit cent trente sept piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1838 dix huit cent trente-huit piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1839 en billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs, et payables à la Banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement à l'échéance, les billets porteront intérêt de $10 pour cent par an jusqu'à ce qu'ils aient été payés. L'acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire aux frais de l'acheteur. 29 nov—3ps

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu à l'encan, sur la Levée, en face de l'église, jeudi prochain, 24 du courant, à midi,
98 barriques Vin de Bordeaux.
Conditions, à la vente. 20 dec

PAR JOHN M BACH

IL sera vendu samedi, 24 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave DANIEL, nègre d'environ 27 ans, créole du pays, qui appartient depuis sa naissance au même propriétaire; il est probe et d'une force athlétique, et est habitué au travail journalier et à saigner les chevaux; il est en un mot du premier ordre; il est entièrement garanti.

Condition—Un quart comptant et le reste à 4 mois, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant C Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING

SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu, à la Bourse, à midi, la négresse Maria, âgée de 21 ans, depuis longtemps dans le pays; elle parle le français et l'anglais, elle est bonne blanchisseuse et repasseuse et domestique de maison, et est entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions, Un tiers comptant et la balance à 3 et 6 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 dec

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 24 Décembre, à midi, à la Bourse de Banks,

Un bel assortiment de Meubles français, consistant en armoires, side boards, sofas, chaises, tables à carte, à diner et à dejeûner, secrétaires, etc. 21 dec

ETAT DE LA LOUISIANE,—*Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans* —**L'Etat de la Louisiane.**—*A tous ceux que ces présentes concernent;—Salut.*—Attendu que S Blossman, John Culbertson et Pierre Dupeux ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enrégistrée le 4ème. jour de novembre de l'année 1836, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irregularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le second jour de novembre de l'année 1836 en vertu d'un décret de cette cour rendu le 23 de septembre de l'année 1836, dans l'affaire de O'Dubiag et Chatagnier contre H. C. B. Rusingson. No. 9041 du Docket de cette cour, à laquelle vente S Blossman, John Culbertson et Pierre Dupeux se sont rendus acquéreurs pour le prix de $8000, huit mille piastres.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire—savoir: Une certaine Maison en brique à deux étages, et un terrain à l'encoignure des Champs Elysées et de la rue des Bons Enfans, mesurant vingt huit pieds sur les Champs Elysées et cent douze sur la rue des Bons Enfans. [L. S.] ARMAND PITOT,
29 nov—4,1ps Greffier

EN débarquement du navire Arpocrate, de Bordeaux:
550 caisses Vin St Julien Médoc;
25 barils Eau de vie blanche, ayant droit au drawback;
100 caisses Fruits à l'eau de vie;
100 caisses Vin Muscat;
15 milliers Bouchons de ménage;
15 milliers do longs fins;
100 bques Vin St Julien 1830;
30 do do Leoville 1830;
20 paniers Bouteilles de Bordeaux;
2 balles Linge de table du Béarn
PIUSSAN & LONGIS,
16 dec—4 65, rue St Louis.

EN débarquement du brick Comet, de Marseille, et à vendre par les soussignés: 250 paniers huile d'olive, marque Plaignol, de 12 bouteilles chaque; 210 paniers do de 6 do; 173 do do de 12 demi bouteilles.
16 dec OGER & PILLIEUX, 19 rue Toulouse.